

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINTE-FOY  
DU MERCREDI 8 JUILLET 2020**

Absents et excusés: MM. MARTINEAU Jordan, VILLEMAIN Marc.

M. MARTINEAU Jordan a donné pouvoir à M. VERDON Noël.

M. VILLEMAIN Marc a donné pouvoir à Mme BULTEAU Séverine.

**Affectation et reprise du résultat de l'exercice 2019**

Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de la section de fonctionnement de 182 104,86 €.
- un déficit de la section d'investissement de 30 727,49 €.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020, comme suit :

- Déficit d'investissement reporté : 30 727,49 €.
- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 182 104,86 € :
  - Affectation en réserves R 1068 en investissement : 80 000 €.
  - Report en fonctionnement R 002 : 102 104,86 €.

**Budget primitif 2020**

Le budget primitif de l'exercice 2020 est adopté comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	305 000,00	002 - Résultats de fonctionnement reporté	102 104,86
012 - Charges de personnel	504 800,00	013 - Atténuations de charges	3 060,00
014 - Atténuations de produits	138 050,00	70 - Produits des services, du Domaine et ventes diverses	9 100,00
022 - Dépenses imprévues	2 500,00	73 - Impôts et taxes	795 370,00
042 - Amortissements	62 574,00	74 - Dotations, subventions et participations	374 397,00
65 - Autres charges de la gestion courante	242 740,00	75 - Autres produits de gestion courante	69 210,00
66 - Charges financières	11 500,00	76 - Produits financiers	20,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	77 - Produits exceptionnels	4 400,00
023 - Virement à la section d'investissement	89 497,86		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 357 661,86</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 357 661,86</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 - Solde d'exécution négatif d'investis. reporté	30 727,49	021 - Virement de la section de fonctionnement	89 497,86
16 - Remboursement capital emprunts	97 400,00	040 - Amortissements	62 574,00
16 - Remboursement convention OPTIMUM	300 000,00	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	80 000,00
		10 - FCTVA - Taxe d'aménagement	198 700,00
		13 - Fonds de Concours Communauté d'Agglo	80 879,00
		16-- Emprunts en euros	145 000,00
		16 - Convention OPTIMUM	200 000,00
		27 - Autres immobilisations financières	30 000,00
		024 - Produits de cessions	3 000,00
Op.110 - Acquisition de terrains	2 000,00		
Op.130 - Acquisition de bâtiments	147 000,00		
Op.170 - Acquisition matériels divers	6 000,00		
Op.200 - Aménagement du Foyer Rural	25 500,00		

Op.210 - Travaux et mobilier école	21 000,00		
Op.220 - Travaux à l'église	2 000,00		
Op.240 - Micro-crèche	6 500,00		
Op.250 - Déshumidificateurs salle de tennis	57 000,00		
Op.270 - Aménagt et extension du cimetière	10 000,00		
Op.290 - Mobilier et matér.informatique Mairie	8 000,00		
Op.310 - Aménagt Maison des Associations	5 000,00		
Op.340 - Centre de loisirs	5 000,00		
Op.400 - Travaux de voirie	105 007,37		
Op.410 - T.N. Eclairage public	7 000,00		
Op.430 - Travaux vestiaires de football	2 000,00		
Op.460 - Parc de loisirs du Bourg	13 000,00	13 - Subventions	65 397,00
Op.480 - Aménagt carrefour Rues Centre/Boule	143 000,00	13 - Subventions	44 500,00
Op.490 - Mobilier et matér. restaurant scolaire	7 000,00	13 - Subventions	587,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 000 134,86</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 000 134,86</b>

### **Crise sanitaire Covid 19 : Annulation de loyers**

Monsieur le Maire rappelle que les commerçants locaux, les professions paramédicales et la microcrèche ont été durement frappé par la crise sanitaire liée au Covid 19, notamment pendant la période de confinement.

Afin de leur venir en aide, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (deux abstentions), décide de procéder à des annulations de loyers des bâtiments communaux dont ils sont locataires, en tenant compte des périodes de fermeture qui ont été imposées à certains et des pertes d'activité dues aux contraintes auxquelles les autres ont du s'adapter.

Le montant total de ces annulations de loyers s'élève à 12 582,16 € HT.

### **Avis sur le programme de restauration et d'entretien des rivières et zones humides sur le territoire du SAGE Auzance-Vertonne et Cours d'Eau Côtiers**

La Commune a reçu de la Préfecture un dossier, soumis à enquête publique, relatif à la réalisation d'un programme d'entretien et de restauration des cours d'eau et des marais, sur la période 2020-2025 pour les bassins versants de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers.

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau et des objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, ce projet est coordonné par le Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers (SMAV) et repose sur une maîtrise d'ouvrage multiple à l'échelle des bassins versants du territoire du SAGE.

Le Conseil émet un avis favorable sur ce dossier.

### **Aménagement de sécurité du centre-bourg : création d'un plateau surélevé au carrefour de la Rue du Centre et de la Rue de la Boule**

Le Conseil adopte le dossier de consultation des entreprises concernant l'aménagement et la sécurisation du carrefour de la Rue du Centre et de la Rue de la Boule. Les travaux seront réalisés à l'automne.

### **Orientations en matière de formation des élus locaux**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se prononce sur les orientations en matière de formation des conseillers municipaux : finances locales, fonctionnement de la collectivité, gestion locale, services publics, urbanisme, marchés publics, pouvoirs de police du Maire, relations avec les associations, action sociale, communication.

### **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Conseil Municipal procède à l'élection, à bulletin secret, des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Sont élus avec la totalité des suffrages :

Titulaires : Monsieur Marc GUYOT.  
Madame Sophie PECH-HARDENNE  
Monsieur Cyril JAULIN

Suppléants : Monsieur Daniel COLAS  
Madame Laure GAZEAU  
Monsieur Alain GUILLOU.

### **Constitution de la Commission de Délégation de services publics**

Le Conseil Municipal procède à l'élection, à bulletin secret, des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de services publics.

Sont élus avec la totalité des suffrages :

Titulaires : Monsieur Marc GUYOT.  
Madame Sophie PECH-HARDENNE  
Monsieur Cyril JAULIN.

Suppléants : Monsieur Daniel COLAS  
Madame Laure GAZEAU  
Monsieur Alain GUILLOU.

### **Élection de délégués au Comité Territorial de l'Énergie de l'Auzance et de la Vertonne**

Sont élus :

Délégué titulaire : Monsieur Philippe GRELLIER.  
Délégué suppléant : Monsieur Jordan MARTINEAU.

### **Élection de délégués au SIVU du Centre de Secours**

Sont élus :

Délégués titulaires : Madame Sophie PECH-HARDENNE  
Monsieur Marc GUYOT.

### **Élection de délégués au Syndicat Mixte de prévention routière des cantons de La Mothe-Achard et Palluau**

Sont élus :

Délégué titulaire : Monsieur Alain GUILLOU.  
Délégué suppléant : Monsieur Marc GUYOT.

### **Élection d'un représentant au Syndicat Mixte e-Collectivités**

Est élue :

Représentante titulaire : Madame Audrey FRANCHETEAU.

### **Désignation d'un représentant à la SPL « Destination Les Sables d'Olonne »**

Monsieur Jordan MARTINEAU représentera la commune au sein de l'assemblée générale et au conseil d'administration de la SPL « Destination Les Sables d'Olonne ».

### **Adhésion à l'Association des Maires pour le Civisme**

L'adhésion de la Commune à l'Association des Maires pour le Civisme va être renouvelée. Le montant de la cotisation s'élève à 200 € au titre de l'année 2020.

### **Redevance d'occupation provisoire du domaine public**

Le Conseil valide le montant plafond de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz pour l'année 2020 qui s'élève à 0,35 € par mètre, montant auquel s'applique un coefficient de revalorisation fixé à 1,08.

### **Point sur l'activité des Commissions**

#### • **Commission de enfance-jeunesse** :

- La commission va travailler sur les fiches de postes des agents employés à l'école, l'organisation de la cantine scolaire et le passeport du civisme.

- **Commission de l'action sociale :**

- M. Cyril JAULIN a été nommé représentant du CCAS au conseil de la vie sociale de la MARPA et Mme Carole REGNIER représentante du CCAS à la commission d'admission et de réorientation de la MARPA.
- Mme Sophie PECH-HARDENNE représentera la commune à la commission d'attribution des logements sociaux.

- **Commission des commerces, de l'économie et du tourisme :**

- Des marchés de l'été semi-nocturnes seront organisés chaque vendredi de 17 heures à 21 heures, du 10 Juillet au 28 Août, dans les halles.

- **Commission de la voirie, des bâtiments et des infrastructures**

- Les travaux de revêtements annuels de la voirie communautaire vont être réalisés Rue de la Boule et Rue de la Guérinière.
- Des devis complémentaires ont été demandés pour la réparation des berges du plan d'eau et le nettoyage des toitures de bâtiments communaux.
- Un portique a été commandé pour limiter l'accès au parking du plan d'eau.
- Le contrat de balayage mécanique des rues communales va être renouvelé aux mêmes conditions avec la Société Grandjouan.
- Les études et devis sont en cours de réalisation pour la transformation de la maison des associations en bibliothèque et le réaménagement du Foyer Rural.

- **Commission des associations, de la culture et de la communication**

- Des visites de bibliothèques ont été effectuées dans d'autres communes.
- Un nouveau bulletin communal « Le P'tit Foyen » va être distribué courant Juillet.
- Une fête sera organisée le 29 Août sous les halles, si l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid 19 le permet.

- **Commission de l'urbanisme**

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune va devoir se défendre car une requête a été présentée au Tribunal Administratif, afin d'obtenir l'annulation d'un arrêté de permis de construire délivré pour la construction d'une annexe à une maison individuelle.

- **Commission du développement durable, de l'environnement, de la sécurité et de la vie quotidienne**

- Il est fait état de conflits de voisinage.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la séance d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » aura lieu demain à 18 h.